

DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura, PINET Françoise, - Mrs BOYOUUD Alain, EVRARD Brice, Alain FROGET, LOMBARD Yannick, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absent représenté : Pascal DEGASPERI (pouvoir à Yannick LOMBARD)

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

Gilles TOURTET est désigné secrétaire de séance.

REFECTION DE LA CLASSE DE LA MATERNELLE

Le bâtiment qui abrite la classe de la maternelle est vétuste et nécessite des travaux de rénovation énergétique. Des devis ont été demandés pour l'isolation extérieure, le changement des menuiseries, des travaux de peinture, d'électricité et la réfection du sol.

Elle sollicite l'accord du conseil afin de solliciter des aides financières auprès de l'Etat et aussi du Département. Le montant des travaux est estimé à

Le plan de financement serait le suivant :

- DETR 40 %
- Département 30 %

Accord à l'unanimité des membres présents.

ACQUISITION DE MATERIELS POUR L'ECOLE COMMUNALE

Il est prévu d'aménager une ancienne classe de classe par la création de plusieurs espaces permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants, les parents et les enseignants. Une partie salle de réunion et une partie bibliothèque pour les enfants. Cette salle serait séparée par la pose de claustras.

L'espace de jeux extérieurs pour les 50 élèves de maternelle nécessite également d'être agrémenté de nouveaux modules. Actuellement, une seule structure est installée dans la cour. L'ajout de quatre jeux sur ressort et d'une balançoire permettraient d'augmenter la surface de jeux, nécessaire pour les cinquante enfants accueillis en maternelle. Le montant des différents matériels s'élève à 9 063 € HT. Le plan de financement serait le suivant : département 50 % : 4 531.50 €, autofinancement 50 % : 4 531.50 €.

Dossier à adresser au département.

Accord à l'unanimité des membres présents.

REALISATION DE TROIS PLATEAUX TRAVERSANTS SUR LA RD1075 A L'ENTREE NORD DE L'AGGLOMERATION

Suite à la pétition reçue cet été, madame le maire a de nouveau sollicité le Président du département sur la problématique concernant la vitesse excessive des automobilistes lors de la traversée du village sur la RD1075 à l'entrée nord de l'agglomération.

Les services du département proposent la réalisation de trois plateaux traversants. Les emplacements de ces plateaux ont été définis suivant la plus juste position pour obtenir un effet sur la réduction de vitesse, la

proximité de passages pour piétons et de carrefours avec des voies communales et en compatibilité avec les dispositifs d'assainissement routier.

L'estimation prévisionnelle des travaux se monte à 46 050 € HT. Le plan de financement serait le suivant : subvention département : 50 % (23 025 €) au titre des amendes de police, autofinancement : 50 % (23 025 €)

Dossier à adresser au département.

Accord à l'unanimité des membres présents.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE CONCERNANT LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

Le marché porte sur les prestations suivantes :

- La fourniture d'électricité pour les points de livraison
- L'accès et l'utilisation pour ces points de livraison
- La mission de responsable d'équilibre conformément à l'article L.321-15 du code de l'énergie
- Les services associés à la fourniture d'électricité pour ces mêmes points de livraison

La date de remise des offres est fixée au 21 décembre 2023 à 12 heures. Le délai de validité des offres est fixé à 2 jours à compter de la date limite de réception des offres. (tarif de l'électricité fluctue sur une journée). La signature du marché se fera le vendredi 22 décembre avant midi.

De ce fait la réunion de la commission d'appel d'offres est prévue le 21 décembre à 17 heures suivie du conseil municipal à 17 heures 30.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PROGRAMME DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE VOIRIE COMMUNALE 2023

Les travaux de voirie communale concerneront principalement l'avenue de la gare.

Madame le maire propose de demander une subvention pour un montant de travaux de 30 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant : subvention département 40 % : 12 000 €

autofinancement 60 % : 18000 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

REVISION DU TARIF DE DENEIGEMENT

Madame le maire indique que le tarif de déneigement fixé à 55 € HT/heure est inchangé depuis 2016. Considérant l'augmentation significative des carburants elle propose de l'augmenter et de le fixer à 65 € HT/heure.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Provisions Chapitre 68 – compte 681 (dotation amortissements et provisions)

A la demande de la trésorerie il est conseillé de provisionner au moins 15 % des créances de + de 2 ans pour une meilleure lisibilité de l'exercice comptable. Une provision comptable est le constat comptable d'un risque probable mais non certain.

Budget commune

Le montant des restes à recouvrer jusqu'en 2021 s'élève à 5 155.33 €

$5\,155.33 \times 15\% = 773.29\text{ €}$

DM + 340 € car une prévision de 435 € est déjà inscrite au budget.

Budget eau et assainissement

Le montant des restes à recouvrer jusqu'en 2021 s'élève à 27 898.11 €

$27\,898.11 \times 15\% = 4\,184.71\text{ €}$

DM + 185 € car une prévision de 4 000 € est déjà inscrite au budget.

Budget Actions jeunesse

Le montant des restes à recouvrer jusqu'en 2021 s'élève à 2 604.11 €

$2\,604.11 \times 15\% = 390.61\text{ €}$

DM + 391 € à inscrire au budget.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Chapitre 65 - compte 65311

Il faut inscrire les crédits pour le DIF ELUS (droit individuel à la formation) pour l'année 2023 d'un montant de 384.03 €.

Les crédits manquants seront compensés par une minoration du chapitre 012 - charges de personnel

Accord à l'unanimité des membres présents.

INTEGRATION DES ETUDES QUI ONT ETE SUIVIES DE TRAVAUX

Les frais d'études et d'insertion qui ont été suivies de travaux doivent être intégrés à une immobilisation définitive afin de pouvoir récupérer le FCTVA.

Budget commune

Montant de 2 544.59 € à inscrire en dépenses et recettes investissement.

Budget eau et assainissement

Montant de 3 375.00 € à inscrire en dépenses et recettes investissement.

Accord à l'unanimité des membres présents.

VENTE DU PRESBYTERE

(dossier retiré de l'ordre du jour)

PERSONNELInstauration de la prime pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 relatif au versement de la prime pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale a été publié au JO le 1^{er} novembre 2023. Cette prime pouvoir d'achat n'est pas obligatoire dans la fonction publique territoriale et relève donc de l'appréciation de l'autorité territoriale et de l'assemblée délibérante. Pour pouvoir bénéficier de la prime les agents doivent remplir trois conditions cumulatives : être nommé avant le 1^{er} janvier 2023, être rémunéré au 30 juin 2023, avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant de la prime est déterminé en fonction de la rémunération brute de l'agent de ladite période. Les montants plafonds vont de 300 € à 800 €.

Madame le maire propose de voter le plafond maximum pour chaque tranche de rémunération.

Un projet de délibération a été transmis dans ce sens au Comité Social Territorial du centre de gestion qui s'est réuni le 30 novembre. Le CST a émis un avis favorable.

Accord à l'unanimité des membres présents.

CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame le maire précise que le poste de Monsieur Espie sera pourvu par un personnel déjà présent dans le service. La délibération de création de poste n'est donc pas nécessaire.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES

(sujet retiré de l'ordre du jour)

Ce dossier a été transmis à la communauté de communes. Madame le maire signale que le conseil municipal ne peut pas délibérer tant que l'EPCI n'a pas statué sur ce point.

INFORMATIONS

Le Noël des enfants est prévu le mercredi 13 décembre à la Maison Pour tous avec un spectacle de magie.

Téléthon : les pompiers tiendront un stand (information sera donnée sur Panneau Pocket)

L'élagage des platanes a été effectué devant la mairie, place de l'église, place de la république et rue de la croix blanche.

Séance levée à 18 h 30